



**Région
de
Lyon**



Lyon, le 20 novembre 2019

Madame Marrot
Directrice TER AuRA
116, cours Lafayette
69003 Lyon

Objet : Préavis de grève

Madame la Directrice,

Le 31 octobre 2019, notre organisation syndicale vous a déposé une demande de concertation immédiate sur différents points

Lors de la réunion de concertation du 04 novembre 2019, il persiste des désaccords

Par conséquent, notre organisation syndicale, conformément à l'article L2512-2 du code du travail vous dépose un préavis de grève couvrant la période du :

**Mardi 26 novembre 2019 à 04h00 jusqu'au vendredi
31 janvier 2020 à 05h00.**

Ce préavis concerne l'ensemble du personnel COP AuRA de Lyon ainsi que tous les agents susceptibles de les remplacer.

Les modalités de grève sont les suivantes :

- **Arrêt de travail 59 minutes avant la fin de service**
- **Arrêt de travail demi-journée avant la fin de service
(3h59 régime C - 132 RP ou 3h52 régime B - 122 RP)**
- **Arrêt de travail journée de service entière**

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour SUD-RAIL
Jean François ROGEON